

M. LE JEUNE, Maire de Lannilis (1830-1837)

Le 26 septembre 1830, le conseil municipal de Lannilis était appelé à prêter serment de fidélité au roi des Français, Louis Philippe 1^{er}, qui, en juillet, avait évincé le roi Charles X. A partir de ce moment les royalistes s'étaient divisés en deux clans rivaux: les légitimistes partisans de la branche aînée des Bourbons et les Orléanistes dévoués à la branche cadette qui venait d'accéder au trône. A Lannilis, le changement de régime avait provoqué peu de remous, mais le maire, M. Charles de **Kerdrel**, légitimiste convaincu, refusa de prêter serment à Louis Philippe. Un autre conseiller, M. François **Pellen**, l'imita objectant son grand âge. Le reste du conseil se prêta sans difficulté au serment exigé. M. de **Kerdrel** démissionna de son poste de maire ce même jour, 26 septembre 1830, ignorant sans doute que 4 jours plus tôt, le 22 septembre, un arrêté du Préfet avait déjà pourvu à sa succession en désignant comme nouveau maire, M. Joseph **Le Jeune**, notaire (1), lequel exerçait auparavant depuis le 31 janvier 1826 les fonctions de premier adjoint de M. de **Kerdrel**. Les nouveaux adjoints furent MM. Olivier **Bergot** et Yves **Levasseur**.

Le nouveau maire allait rester en fonctions durant 7 ans. Son administration fut excellente et il s'attaqua avec beaucoup d'énergie à l'étude des nombreux problèmes qui se posaient dans la commune. Il eut à lutter contre l'état d'esprit très conservateur de la majorité de son conseil. Dès 1831, il envisageait l'acquisition des échoppes qui encombraient la Grand-Place et qui servaient aux forains les jours de marché. Une estimation de M. **Bizien**, expert à Plouguerneau, en évaluait la valeur à 4 920 F. Par 14 voix contre 2 et 2 abstentions, le conseil municipal refusa de donner suite à ce projet du maire. Ces échoppes n'en furent pas moins expropriées par ordonnance royale du 12 janvier 1833, mais il fallut attendre encore quelque temps avant de voir, la Grand-Place enfin débarrassée de ces inesthétiques et encombrantes baraques.

La translation du cimetière extra muros fut aussi l'un des soucis majeurs de M. **Le Jeune**. En 1832, le choléra fit son apparition dans le département et Lannilis ne fut pas épargné (2). Aussi, dès le 5 juin, M. **Le Jeune** présentait-il à son conseil une proposition de transfert du cimetière. Les raisons invoquées étaient que le cimetière entourant l'église avoisinait un grand nombre d'habitations, qu'il était beaucoup trop petit et «dangereux pour la salubrité». Deux emplacements étaient envisagés pour le nouveau cimetière. Tout d'abord l'ancien cimetière de Saint-Sébastien (où avaient été inhumés les pestiférés de 1640) qui appartenait à la Fabrique et qui pouvait être agrandi par le champ y attenant dépendant de la succession de Jean **Colin**, de Trobéro. Le second emplacement était constitué par 3 champs d'entrejoignant à 350 mètres au nord du bourg, champs dénommés *parqueier an eal mat* et dépendant aussi de la Fabrique. Hélas! le conseil refusa à nouveau de suivre le maire qui ne fut approuvé que par 2 conseillers, M. **Salaun**, juge de paix et M. Michel **Bergot**, greffier. Il faudra attendre plus de 20 ans pour que le projet ressorte des cartons municipaux.

Le comité de surveillance sanitaire du canton de Lannilis, créé par arrêté du 20 avril 1832, avait été installé le 9 mai suivant. En faisaient partie MM. **Le Jeune**, maire; **Bergot**, curé ; **Salaun**, juge de paix; **Morvan** et **Quéméneur**, adjoints au maire (M. **Morvan** était le père du futur docteur Augustin **Morvan**) ; **Masson**, notaire; **Nettienne** et **Dumanoir**, officiers de Santé, tous de Lannilis, plus M. **Le Clech**, notaire à Plouguerneau et M. **Lunven**, notaire à Guissény. Le mois suivant, 29 juin 1832, le conseil protestait contre un rapport du géomètre en chef du département daté du 23 avril et qui envisageait de détacher de Lannilis et de

rattacher à Landéda toutes les fermes du Coum : Coum Bras, Coum Bihan, Grange Coum, Cosquer Coum et Gorréquéar Coum. « *Ce sont les métairies les plus considérables. Elles renferment les habitants les plus fortunés de la commune de Lannilis qui, par leur aisance, soulagent les misères* ». Et contre-attaquant, le conseil réclamait au contraire l'annexion à Lannilis des anciennes enclaves de Broennou qui, comme Kerhernic, avaient été rattachées à Landéda. De cette lutte, Lannilis sortit vainqueur car ces enclaves furent en effet définitivement réunies à Lannilis qui, par ailleurs, réussit à conserver toutes ses bonnes fermes du Coum.

Y. NICOLAS, Mars 1968

(1) Joseph François Marie **Le Jeune** était né au bourg de Lannilis le 7 février 1785 d'une riche famille de commerçants. Son parrain avait été un autre négociant cossu, François Marie Anne **Moyot**, qui devint maire de Lannilis sous la Révolution. Il épousa Marie Françoise **Moyot**, originaire de Plouarzel et parente de son parrain. Notaire à Lannilis en avril 1821 (succédant à M^e **Le Tersec**, nommé à Lesneven), il le resta durant de longues années. Il perdit sa femme le 26 septembre 1837 et renonça presque aussitôt à ses fonctions de maire. Ce fut lui qui, paraît-il, eut l'idée de donner le nom de Claude **Le Laé**, le poète local, à l'une des rues de Lannilis. Il est certain que la famille **Le Jeune** entretint des relations d'amitié avec les **Le Laé**. Joseph **Le Jeune** mourut à Lannilis le jeudi 24 avril 1851. Son fils, Marcel **Le Jeune**, décédé le 13 septembre 1869 (probablement à l'hôpital psychiatrique de Quimper où il était en traitement) légua une somme de 6000 francs à la paroisse de Lannilis pour un autel à ériger dans la nouvelle église et qui devait être dédié à Saint Joseph et à Saint Marcel. Cet autel se trouve en face du confessionnal de M. le Curé et est surmonté, croyons-nous, d'une statue de Saint Marcel. M. Joseph **Le Jeune** légua aussi par testament une somme de 300 francs à la commune de Lannilis pour contribuer à la construction d'un hospice.

(2) A Lannilis, ce fut en 1834 que le choléra fit surtout des ravages. Du 1^{er} au 21 octobre 1834, douze personnes périrent dans notre paroisse de cette maladie.

M. LE JEUNE, Maire de Lannilis (1830-1837)

(suite)

Par lettre du 18 septembre 1832, le Préfet du Finistère avait demandé à notre Conseil municipal de revenir sur sa décision du 5 juin précédent selon laquelle le cimetière serait maintenu autour de l'église. Le Préfet exposait les motifs de salubrité et autres qui imposaient un transfert extra muros. Le 22 septembre, le Conseil municipal se réunissait à nouveau pour étudier le problème. La lettre du Préfet fut lue en français et traduite en breton par l'un des conseillers, M. **Poullaouec**. Et l'on passa au vote. Par 13 voix contre 3, le Conseil maintint son refus de transférer le cimetière. La majorité observait qu'on n'enterrait pas dans tous les endroits de l'enclos. La minorité faisait valoir que, même en enterrant partout, il n'y avait pas l'espace voulu par la loi. Les choses en resteront là encore pendant plusieurs années.

L'année suivante, M. **Le Jeune** avait plus de succès avec son projet de construction de mairie. Le local qui servait à cet objet était loué 100 francs l'an, loyer jugé excessif. De plus il était exigü et éloigné de la Grand-Place. Or la commune possédait près du cimetière, à l'angle de la Grand-Place, une parcelle de terrain que le Conseil municipal jugeait parfaitement convenable pour bâtir une mairie, si elle avait assez d'étendue. A l'est de ce terrain se trouvait une autre parcelle qui longeait la place sur 4,33 mètres et qui appartenait au sieur **Salsac**, lequel, Auvergnat d'origine, était venu quelques années plus tôt de Plouguerneau s'installer à Lannilis comme hôtelier (à l'emplacement actuel de la charcuterie **Guéguen**). Le 1er mars 1833, par 9 voix contre 8, le Conseil municipal adoptait le projet du maire qui, en fait, ne vit cependant jamais le jour. Cette fois le maire avait été suivi non seulement par ses amis **Bergot** et **Salaun**, mais aussi par MM. **Poullaouec**, **Perrin** (de Kerbabu), **Quéméneur**, Pierre **Léon**, J.-M. **Riou** (de Kerguisquin) et François **Laot**. Le même jour, le Conseil prenait une autre décision fort importante. Il interdisait désormais de « reconstruire ou réparer les toitures dans le bourg avec de la paille, du genêt, des roseaux ou autres matières inflammables ». En effet, la population agglomérée comptait, à l'époque, près de 900 habitants et il y avait encore dans le bourg plusieurs maisons couvertes en chaume. Le souvenir du terrible incendie de 1733 qui avait détruit la plus grande partie du bourg, hantait encore les esprits et c'est la raison pour laquelle la proposition du maire fut adoptée sans discussion. Le Sous-Préfet ne fut pas de cet avis et déclara illégal le vote du Conseil qui dut être annulé. Quelques mois plus tard, les ouvriers salariés de la commune présentaient à la municipalité une demande d'augmentation de salaires. A l'époque c'était d'une belle audace et il n'y a pas lieu de s'étonner que le 10 mai la demande fut repoussée sans difficulté. Le sens social n'existait pas encore chez nos édiles.

Une affaire fort sérieuse allait occuper nos municipaux durant l'été suivant. C'était l'instruction primaire, rendue obligatoire par la loi Guizot. Certes Lannilis avait déjà, et bien avant la Révolution, un embryon d'écoles. En particulier, une institutrice, fort prisée des habitants, Mme **Vallon** (1) enseignait un certain nombre de fillettes. Le 10 août 1833, il fut décidé qu'un traitement de 200 francs l'an lui serait attribué ainsi qu'à l'instituteur qui devait être nommé pour les petits garçons et qui, contrairement à ses prédécesseurs, devait être muni du certificat de capacité.

Restaient à construire les 2 maisons d'école nécessaires, problème épineux dont la solution demanda beaucoup de temps et de tractations. Le curé, l'abbé **Bergot** (auquel nous consacrerons notre prochain article) et la Congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc allaient apporter une aide décisive dans la création d'une école communale de filles que

les Soeurs Blanches allaient diriger jusqu'à la laïcisation de 1907. L'histoire de l'enseignement primaire à Lannilis sera évoqué plus tard avec tous les développements qu'elle comporte.

Y. NICOLAS, Avril 1968

(1) Mme **Vallon** avait déjà enseigné à Morlaix avant son mariage. Lorsque son mari, receveur des Douanes à l'Aber-Wrach (il avait 30 ans de plus que sa femme), fut atteint par la retraite, les ressources du foyer étant modestes, Mme **Vallon** pensa ouvrir à Lannilis une petite école de filles. Comme elle n'avait pas le diplôme nécessaire, elle s'astreignit à le passer à plus de 30 ans. Elle obtint son brevet de capacité à Rennes en avril 1834. Son fils, Aristide **Vallon**, né au Conquet en 1826, passa la plus grande partie de sa jeunesse à Lannilis et fit ses études au Collège de Lesneven. Il entra à l'École Navale à 14 ans en 1840 et sortit du Borda en 1842, second de sa promotion. Le Prince de Joinville, fils du Roi Louis-Philippe, qui allait à Rio de Janeiro épouser la soeur de l'Empereur du Brésil, don Pedro (Pierre II), emmena avec lui aux fêtes nuptiales les deux premiers élèves sortants du Borda. Notre Lannilisien fit donc la traversée sur « La Belle Poule » qui avait ramené, en 1840, les cendres de Napoléon de Sainte-Hélène. En plus de cette délicieuse croisière, les deux jeunes officiers reçurent un sextant en vermeil avec dédicace flatteuse du Roi Louis-Philippe. C'est à cette époque que M. et Mme **Vallon** quittèrent définitivement Lannilis pour s'installer à Brest au voisinage de leur fils. Celui-ci gravit avec succès les divers échelons de la carrière. Il prit part à l'expédition de Crimée comme lieutenant de vaisseau, puis à l'expédition de Chine. Capitaine de Frégate en 1862, il servit au Sénégal de 1864 à 1869 comme commandant de la Marine, ce qui lui permit de publier d'importants travaux hydrographiques sur la côte occidentale d'Afrique. Capitaine de vaisseau en 1871, il termina sa carrière comme contre-amiral en 1886. Député du Sénégal en 1899, puis de Brest en 1893, l'amiral **Vallon** mourut à Paris en 1897.

La Marine française compte encore à l'heure actuelle un arrière-petit fils de l'institutrice lannilisienne de 1834 : le contre-amiral **Mousset**. C'est la mère de ce dernier qui, par lettre du 1er mai 1966, a bien voulu me fournir d'intéressants renseignements sur sa grand-mère et son oncle l'amiral **Vallon**. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de ma vive gratitude.